

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - Centres de Loisirs Éducatifs – Les Francas du Pas-de-Calais

1. Qui sommes-nous ? Les Francas sont un mouvement d'éducation populaire laïque, reconnu d'utilité publique. Nous accompagnons les enfants et les jeunes pour les aider à devenir autonomes, responsables et respectueux des autres. Nos activités sont à la fois ludiques et éducatives pour favoriser leur épanouissement et le vivre-ensemble.

2. Notre mission. Le centre de loisirs est un lieu où votre enfant peut jouer, découvrir, se faire des amis et participer à des projets collectifs. Chaque activité est pensée pour respecter son rythme et ses besoins. Vous pouvez consulter notre projet pédagogique directement auprès de la direction.

3. L'équipe et la sécurité

Notre équipe est composée d'animateurs qualifiés ou en formation.

- Ratio légal : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.
- Votre enfant est sous votre responsabilité jusqu'à sa prise en charge par un animateur.
- Toutes les activités et sorties sont encadrées pour garantir la sécurité de tous.

4. Horaires et accueil

- Matin : un parent ou responsable légal doit accompagner l'enfant jusqu'à l'animateur.
- Soir : l'enfant doit être récupéré par un parent ou un représentant autorisé (mineur <16 ans interdit).
- Tout départ exceptionnel nécessite une autorisation écrite.

5. Inscriptions

- Nous accueillons les enfants à partir de 3 ans révolus et scolarisés.
- L'inscription est valide uniquement si le dossier est complet : fiche d'inscription, fiche sanitaire, copie des vaccins, justificatifs de ressources, assurance et signature du règlement intérieur.
- Toute information qui change (adresse, téléphone, santé, vaccination) doit nous être communiquée rapidement à acm@francas62.fr.

6. Tarifs et paiement

- Les tarifs sont fixés par la mairie et adaptés selon vos ressources.
- Le paiement se fait à l'inscription.
- En l'absence de justificatifs, le tarif maximum sera appliqué.
- Pour toute prise en charge par un comité d'entreprise ou toute autre organisation, fournir le document correspondant, accompagné d'une enveloppe timbrée.

7. Absences

- Maladie : nous remboursons sur présentation d'un certificat médical dans les 48h.
- Autres absences : remboursement selon décision de la direction des Francas.
- Merci de prévenir le centre dès que possible pour faciliter l'organisation.

8. Santé et médicaments

- Merci de nous informer de tout problème de santé ou traitement.

- Les enfants porteurs d'un PAI en milieu scolaire le sont également en milieu périscolaire et extrascolaire. Il appartient au responsable légal d'en informer l'organisateur du centre de loisirs dès l'inscription. Attention : le PAI scolaire n'est pas valable en l'état pour l'accueil de loisirs. Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est un document officiel mis en place pour permettre l'accueil d'un enfant ou d'un adolescent ayant un problème de santé (maladie chronique, allergie, intolérance alimentaire, trouble de santé nécessitant un traitement ou des aménagements particuliers).
- Les médicaments doivent être accompagnés d'une ordonnance et d'une autorisation parentale.
- En cas de maladie contagieuse, votre enfant restera à la maison et pourra revenir avec une attestation de non-contagion.
- Les vaccinations obligatoires doivent être à jour et fournies à l'inscription.

9. Repas et affaires personnelles

- Les enfants ne doivent pas apporter d'objets de valeur, tels que téléphones ou consoles.
- Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.
- Repas et goûters sont fournis, sauf allergies signalées.
- Pour les 3-6 ans : prévoir vêtements de rechange et couverture pour la sieste.

10. Comportement et respect

- Nous attendons des enfants qu'ils respectent les autres et les règles du centre.
- En cas de problème, un dialogue avec l'enfant et la famille sera privilégié.
- Tout comportement mettant en danger le groupe pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

11. Accidents et urgences

- Blessures légères : soins donnés par l'animateur et consignés.
- Maladies ou accidents graves : parents contactés immédiatement et, si nécessaire, services d'urgence alertés.

12. Assurances

- Le centre est assuré en responsabilité civile.
- Votre enfant doit également être couvert par votre assurance responsabilité civile.
- Une assurance individuelle accident (type scolaire ou extrascolaire) est fortement recommandée.

13. Bienveillance et bientraitance

La bienveillance et la bientraitance sont au cœur de notre engagement. Chaque enfant est accueilli avec respect et considération, dans un environnement sécurisant et stimulant.

Nous encourageons l'écoute, le dialogue et la coopération afin que chaque enfant se sente reconnu, soutenu et valorisé. Notre objectif est que tous les enfants vivent des moments heureux, enrichissants et épanouissants, tout en développant leur autonomie et leur confiance en eux.

